

# L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français  
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

## ABONNEMENTS

France. — Un an. . . . . 8 fr.  
Autres pays. — Un an. . . . 10 fr.

## Rédacteur

Edmond PONARD  
TÉLÉPHONE 74

## Bureaux

MAISON DU PEUPLE  
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

## TRAVAILLEURS conservez la journée de huit heures et la semaine anglaise

Après avoir lutté pendant des années pour l'obtention de ces réformes, les travailleurs avaient eu la satisfaction de voir leurs efforts couronnés de succès. La journée de huit heures ayant reçu la consécration officielle d'une loi, semblait devoir entrer définitivement dans les mœurs.

Hélas ! attaquée de toutes parts, mal défendue par les intéressés, cette réforme si chèrement acquise est en train de mourir.

Craignons qu'elle disparaisse !

On ne peut le nier : un peu partout la journée de huit heures subit des atteintes. Ici, on commence plus tôt, là on finit plus tard ; le régime des heures supplémentaires tend à devenir normal ; ailleurs on travaille l'après-midi du samedi et c'est la semaine anglaise qui subit une entorse.

A tout prix il faut réagir. Comment ?

Les nombreuses heures de dérogations que les ouvriers furent contraints d'accepter pour obtenir le décret d'administration publique réglementant les heures de travail dans chaque industrie ont complètement faussé l'esprit de la loi.

Les industries qui, comme la nôtre ont refusé toutes dérogations demeurent sous le régime de la loi de dix heures.

Donc, impossibilité de compter sur les pouvoirs publics pour faire respecter une loi qui ne nous est pas applicable.

Le remède à cette situation ?

Il réside dans la conscience des ouvriers et dans la force de l'organisation. Celle-ci est la conséquence de celle-là.

Si nous comprenons bien les motifs pour lesquels capitalistes et patrons, s'acharnent à tuer la loi de huit heures et la semaine anglaise, nous nous expliquons moins bien que tant de nos camarades acceptent aussi bénévolement de se faire leurs complices avant d'en être les victimes.

Ont-ils bien réfléchi les inconscients qui, pour augmenter quelque peu leurs

salaire acceptent de faire une ou deux heures supplémentaires ?

Se rendent-ils compte que, ce faisant, ils trahissent leurs intérêts de classe et travaillent contre eux ?

Ont-ils pensé aux améliorations qu'ont apporté la journée de huit heures et la semaine anglaise au monde ouvrier ?

Ont-ils pensé à ce qu'ils perdraient en les perdant ?

Ce que signifierait leur disparition ?

Le retour aux longues journées propices aux diminutions de tarifs :

Une recrudescence du chômage ;

L'impossibilité pour le couple ouvrier de jouir ensemble de la liberté du dimanche, la femme étant retenue par les soins du ménage ;

Le logis souvent mal tenu, les enfants négligés, la ménagère ne disposant pas d'un temps suffisant à leur entretien.

L'ouvrier, livré à lui-même ira tout naturellement passer l'après-midi du dimanche au cabaret ;

L'impossibilité pour le travailleur, fatigué par une trop longue journée de s'inscrire, de s'élever, de se former un idéal.

La classe ouvrière toute entière, maintenue dans l'ignorance propice à la servitude.

Et par dessus tout l'usure précoce de l'ouvrier et de l'ouvrière — de l'ouvrière surtout.

Est-ce cela que vous voulez, mes camarades ?

Si oui, continuez, sabotez chaque jour un peu plus ces réformes — pour lesquelles, pourtant, vous avez lutté autrefois !

Mais si vous ne voulez pas cela, si vous pensez que journée de huit heures et semaine anglaise méritent d'être conservée, défendez qu'on y touche !

Faites de la propagande auprès des inconscients qui ne comprendraient pas.

Et sans règlement d'administration publique, sans vous préoccuper des dérogations introduites dans la loi par des gens, dont certains n'ont jamais travaillé huit heures durant toute leur vie, forts de votre seule volonté et de votre conscience, quittez blouse et travail au moment opportun et respectez la semaine de 48 heures !

E. PONARD.

## DEUX OPINIONS

### Pour l'Unité

*L'élite de la classe ouvrière*, qui répondit par un tollé à une proposition du camarade David, sur l'unité, semble avoir laissé une fâcheuse impression au camarade Ponard.

Quand on est franc, loyal, plein d'ardeur on a des illusions qui s'envolent parfois quand on se trouve en face des réalités (qui en l'occurrence étaient le sectarisme des congressistes).

Dans son compte-rendu du Congrès, Trivé nous dit que les propositions de la C. G. T. U. manquent de sincérité. Il voudra bien convenir avec moi que jamais il n'y eut de rencontre, de pourparlers entre les deux C. G. T., que c'est donc un peu à la légère qu'il avance de tels propos. A mon tour, je conviendrais avec lui, que la mise en tutelle du syndicalisme unitaire par des dirigeants qui se croient déjà des dictateurs n'est pas faite pour faciliter les rapprochements susceptibles de nous donner l'unité.

Tout observateur impartial conviendra donc que si l'on parle d'unité de part et d'autre, on le fait sans conviction, on le fait peut-être parce qu'on sent que la masse échappe, se désintéresse de plus en plus du mouvement, boycotte journaux et réunions, et dame ! quand il ne restera plus que les ténors, leur situation ne sera pas brillante.

Il me semble que cette unité est difficile à faire, sinon impossible entre les deux C. G. T. On s'est trop insulté et on s'insulte encore. On s'est trop accusé de vilaines choses et on s'accuse encore. Est-ce avec de telles mœurs que vous croyez l'unité possible ?

Je ne vois pas très bien les pontifes unitaires et les pontifes orangistes se serrer demain la main. Quelles réflexions pourraient suggérer un tel revirement dans leur ligne de conduite ! Quand à moi, je vous avoue que l'unité refaite dans de semblables conditions, ne m'inspirerait aucune confiance, ne pourrait que me rendre plus suspects des individus (l'élite de la classe ouvrière) qui depuis plusieurs années emploient une littérature dégoûtante pour combattre ceux dont les conceptions syndicales ne sont pas identiques aux leurs.

Si l'unité se faisait dans de telles conditions, je n'hésiterais plus à crier bien haut que les dirigeants syndicalistes n'ont plus d'autre souci que celui de conserver leur place.

Il est impossible de passer l'éponge sur tant de saleté, tant d'ignominie. Nous avons vu

des journaux ouvriers se faire plus vils que la presse bourgeoise. Nous avons vu des syndicalistes se déguiser en membres de l'« Union Civique ». Et vous parlez d'unité en conservant ces individus à la tête du syndicalisme ! Quelle aberration ! Pauvre classe ouvrière !

L'unité se fera — je parle d'une unité durable — grâce aux syndicats autonomes qui doivent, dès à présent, s'entendre pour l'action à mener.

DEFOUGÈRES.

\*\*

## L'Autonomie mène à la déviation du Syndicalisme

C'est de mon petit coin de province que je tenterai aujourd'hui, de faire entendre ma faible voix, peut-être pas très claire, mais que j'essaierai tout de même de rendre compréhensible pour tout le monde, en évitant tout au moins, de créer l'équivoque dans l'esprit déjà troublé de mes camarades diamantaires.

Depuis des mois, nous pouvons lire dans l'*Ouvrier Diamantaire* des articles de nos camarades de Paris sur l'« Autonomie Syndicale » et ses soi-disant bienfaits.

Ces camarades prêchent le sectionnement des forces syndicales en trois tronçons, ceci au nom de l'Unité.

Cela me semble paradoxal ! Il nous semble que deux C. G. T., c'est déjà trop, et il ne convient pas de faire souffler un vent de désagrégation sur ces deux C. G. T. que nous avons déjà bien du mal à ressoudre.

En vérité, la critique sur ces deux organisations est facile. On voit bien les torts des autres, on ne voit pas les siens.

Nos camarades de Paris ont vite fait de s'ériger en juges des deux tendances. Cependant qu'ont fait ceux qui aujourd'hui se retranchent derrière l'autonomie, pour éviter en temps opportun la scission du mouvement ouvrier ? Qu'ont-ils fait pour tenter un rapprochement des deux tendances avant que la scission ne soit profondément installée ?....

Rien.... Et alors ces camarades n'ont-ils pas des reproches à se faire avant d'en faire aux autres ? N'ont-ils pas également une part de responsabilité dans le malaise qui pèse sur la classe ouvrière ? Le rôle de spectateur ne pouvait se concevoir dans un moment aussi critique.

Quand on voit deux de ses amis prêts à venir aux mains, l'attitude la plus digne n'est-elle pas l'intervention, quitte à être bousculé soi-même ? Telle n'a pas été celle des autonomistes qui après avoir été spectateurs s'arrogent le droit de se faire juges.

Il est facile de rejeter de prime abord la responsabilité de la réaction qui sévit à l'heure actuelle sur la classe ouvrière, sur les deux C. G. T., mais songeons à ce qu'aurait été notre défaite si la réaction, au lieu d'avoir en face d'elle deux C. G. T. n'avait eu que des syndicats autonomes sans liaison centrale.

Ces camarades oublient trop facilement la résistance effective déclenchée par la C. G. T. Unitaire ainsi que les sacrifices consentis par ses troupes pour enrayer la baisse des salaires, les grèves du Havre, de Vimeux, de Vienne, de Bourgoin, de la Sarre, de la Moselle, la dernière grève des mineurs, et l'offensive prochaine des Métallurgistes.

Croit-on que c'est avec de l'autonomie qu'on déclanche des mouvements semblables et que des milliers de francs sont crachés par la

classe ouvrière pour les soutenir dans une lutte qui nous est commune à tous et dont la répercussion se fera sentir partout par un temps d'arrêt sur la baisse des salaires, si ce n'est l'augmentation des salaires ?

*L'autonomie est un mal social aussi grand que la scission.* Pour sauver provisoirement l'unité dans le syndicat, on brise les Fédérations, les U. D. et par là même les organisations centrales. La scission est un mal assez grand sans le porter à son comble par un verbalisme autonome sans lendemain qui ne fera que le jeu des égoïstes.

Pour faire déclarer autonomes les syndicats diamantaires, on frappe sur la corde sensible du diamantaire, on porte l'intérêt corporatif diamantaire au-dessus de tout, on fait appel au corporatisme le plus étroit, on se refuse dorénavant à envisager les grands problèmes syndicaux sous un autre angle que celui du professionnalisme, nos camarades pensent que le chômage peut être résolu par des caisses de chômage, la maladie par des caisses de maladie !

Tout cela camarades, ne sont que des palliatifs qui doivent être de second plan dans le syndicat. C'est une question de solidarité, non pas un idéal syndical. Jamais vous n'aurez de caisses de chômage assez fortes pour faire face à des chômage comme ceux que nous subissons périodiquement. Le seul remède c'est d'exiger de nos patrons des salaires suffisamment élevés, nous permettant de faire face aux exigences de la vie, ceci en attendant la transformation sociale tant désirée, idéal auquel on doit travailler en premier lieu, qui a été celui des diamantaires, et qu'on a l'air de vouloir nous faire abandonner pour les méthodes belges et hollandaises.

On croit ne pas se séparer de ses semblables en se déclarant autonomes. Quelle conception pourra sortir d'une organisation autonome si ce n'est la mutualité ? Impossible la discussion des grands problèmes sociaux car pour éviter tout heurt entre tendances, sous prétexte d'unité, la muselière sera de rigueur, les portes seront fermées aux militants des autres corporations, ce sera l'abdication de la pensée du véritable syndicalisme préché par nos aînés et dont on veut faire si peu de cas en faisant appel aux sentiments les plus bas que l'homme peut renfermer en lui-même : l'intérêt immédiat et personnel !

Je ne puis encore croire à cela, j'ose encore espérer qu'il a dans les milieux diamantaires de véritables syndicalistes, des révolutionnaires capables de faire entendre leurs voix pour empêcher la déviation du syndicalisme avant qu'il ne soit trop tard. N'oublions pas que c'est de Paris que vinrent les formules les plus révolutionnaires, celles qui ont forgé des cœurs d'hommes. Que de modération après tant d'exaltation !

C'est sans doute ce vent d'autonomie qui a figé nos camarades, et qui nous figera pour longtemps si nous nous laissons entraîner par lui.

J. PAQUET  
Secrétaire du Syndicat de Felletin.

## DANS LA RUHR

*Le gouvernement français dépense des francs pour encaisser des sous.*

## NÉCESSITÉ

Après cette longue et douloureuse période de crise que nous venons de passer, nous pouvons enfin envisager l'avenir avec plus de confiance. Certes, l'horizon diplomatique est encore obscur et le fameux traité de Versailles est encore là pour jouer de vilaines tours à la Paix du monde, mais, malgré tout, malgré même l'erreur de la Rhur et la folie militaire actuelle, on sent un désir de travail et d'affaires dans les sphères commerciales et industrielles. Dans notre industrie, bien que les prix offerts ne soient pas encore ceux qu'on pourrait attendre, les demandes d'achats sont fort nombreuses et permettent de croire que dans un très proche avenir, une grande période de pléthore va s'ouvrir. Les ouvriers vont-ils pouvoir bénéficier de cet état de choses ? Oui, s'il le veulent.

Je viens de faire une petite enquête à Anvers et j'ai pu constater que, du moins dans ce centre, les camarades gagnent bien leur vie malgré l'augmentation constante du prix des vivres. Bien que la vie soit un peu moins chère en Belgique qu'en France, les salaires de 300 francs par semaine sont très communs et la moyenne des salaires à la semaine est de 275 francs.

J'ai vu tailler des 8/8 en bonne marchandise à 10 francs pièce, la façon demandée doit être très bonne ; par contre pour une fabrication très courante on paie selon la marchandise de 7 fr. 50 à 10 francs, voire même 12 et 15 francs pour de la mauvaise marchandise. En général l'ouvrier anversois ne veut pas à l'heure actuelle tailler de la mauvaise marchandise. Je me suis même laissé dire par des personnes très autorisées, que certains négociants ne pouvant pas arriver à faire tailler leurs mauvais bruts à Anvers, les envoyait tout simplement dans le Jura. Eh oui ! camarades, des 8/8 qu'Anvers ne veut pas faire pour un prix de 12 francs, on vous les donne à tailler pour la fabuleuse somme de 4 fr. 94. Je sais qu'on objectera que les frais à payer par l'ouvrier sont moins forts en province française qu'à Anvers, mais tout de même, il n'y a pas la différence qui existe entre les deux prix de façon : on paie la place à Anvers 21 francs par semaine, et le boart de 55 à 75 francs le carat. On parlera encore de la différence du change, or le change belge n'est inférieur que de 14 % au change français.

Donc, camarades, tant pour vous que pour vos camarades de l'Internationale diamantaire, il est grand temps de réagir, vous ne devez plus accepter d'être exploités de la sorte, faites relever vos tarifs. Vous venez d'obtenir 10 % d'augmentation, ce n'est pas suffisant. Et vous, camarades non organisés, comprenez qu'il n'y a qu'un moyen de ne plus être traités en parias, c'est de rejoindre vos syndicats au plus tôt, afin de mener la lutte nécessaire pour le relèvement de vos tarifs et l'amélioration de votre existence. Il est grand temps de le comprendre.

G. BORNÉT.

**Le patron et les travailleurs doivent traiter et agir sur un pied d'égalité complète comme cela a lieu entre deux commerçants.**

## OUVRIERS !

### contrôlez le poids de vos pierres !

Le procédé n'est pas nouveau, certes, mais on aurait pu penser qu'en raison justement de son ancienneté, il était impossible de l'employer actuellement.

Il n'en est rien comme nous le prouve l'exemple suivant :

Ayant eu l'occasion de peser deux parties de pierres fournies par une maison de Saint-Claude à l'un de ses ouvriers, l'une de 23, l'autre de 24 pierres pour 4 carats, nous avons pu constater sur l'une et l'autre une différence de poids de 15 centièmes, à l'avantage du patron — comme par hasard.

Ce procédé qui consiste à faire subir un rabais au tarif syndical doit être combattu d'autant plus énergiquement qu'il est plus déloyal.

Nous ne saurions trop insister auprès de nos camarades ouvriers pour qu'ils s'assurent du poids réel de leurs pierres afin de rendre toute fraude impossible.

## UNION NATIONALE

### des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

Compte Financier du 27 Septembre au 31 Décembre 1922

RECETTES	
En caisse au 27 septembre 1922.	78 35
Cotisations perçues . . . . .	3.581 65
Somme envoyée en trop par Divonne (reste à l'actif de Divonne)	43 15
Intérêts de l'argent placé à la Fraternelle . . . . .	1.333 71
Retrait de La Fraternelle . . . . .	1.000 "
Total des Recettes . . . . .	6.036 86
DÉPENSES	
Frais de contrôle . . . . .	105 "
Achat imprimés pour compte-courant postal . . . . .	4 "
Achat d'une pierre à recopier (1/3)	20 "
Salaire . . . . .	1.400 "
Etrennes au facteur . . . . .	5 "
Réparation d'une lampe . . . . .	1 50
Tournées dans les centres . . . . .	371 50
Frais de correspondance . . . . .	21 15
Total des Dépenses . . . . .	1.928 15
BALANCE	
Placé à La Fraternelle . . . . .	3.333 71
Argent entré au Compte postal pendant l'exercice . . . . .	418 05
En Caisse au 31 décembre 1922.	356 95
	6.036 86

### Avoir de l'Union Nationale au 31 Décembre 1922

En caisse au 31 décembre 1922	356 95
En compte courant postal . . . . .	518 05
En compte courant à La Fraternelle . . . . .	37.302 51
Avoir au 31 décembre 1922 . . . . .	38.177 51
L'avoir au 25 février était de . . . . .	33.252 95
Bénéfice pour la période du 25 février 1922 au 31 décembre 1922 . . . . .	4.924 66

*Le Secrétaire-Comptable, E. PONARD.*

*La Commission de Contrôle :*

Alix MONNIER, Clovis DALLOZ,

Paul BLANC, du Syndicat de Thoiry.

## LA GUERRE

Quand je songe seulement à ce mot, la guerre, il me vient un effarement comme si l'on me parlait de sorcellerie, d'inquisition, d'une chose lointaine, finie, abominable, monstrueuse, contre nature.

Quand on parle d'anthropophages, nous sourions avec orgueil en proclamant notre supériorité sur ces sauvages. Quels sont les sauvages, les vrais sauvages ? Ceux qui se battent pour manger les vaincus ou ceux qui se battent pour tuer, rien que pour tuer ?

Les petits lignards qui courrent là-bas sont destinés à la mort comme les troupeaux de moutons que pousse un boucher sur la route. Ils iront tomber dans une plaine, la tête fendue d'un coup de sabre ou la poitrine trouée d'une balle ; et ce sont des jeunes hommes, qui pourraient travailler, produire, être utiles. Leurs pères sont vieux et pauvres ; leurs mères qui, pendant vingt ans, les ont aimés, adorés comme adorent les mères, apprendront dans six mois ou un an peut-être que le fils, l'enfant, le grand enfant, élevé avec tant de peine, avec tant d'argent, avec tant d'amour, fut jeté dans un trou comme un chien crevé, après avoir été éventré par un botillet et piétiné, écrasé, mis en bouillie par les charges de cavalerie. Pourquoi a-t-on tué son garçon, son beau garçon, son seul espoir, son orgueil, sa vie ? Elle ne sait pas. Oui, pourquoi ?

GUY DE MAUPASSANT.

## Dans les Centres

### FRANCE

**Saint-Claude.** — La situation demeure bonne et n'étaient les bruts en général de mauvaise qualité, il y aurait lieu d'être satisfait. Malheureusement trop d'ouvriers se contentent de geindre et ne savent pas s'entendre pour exiger de leur patron le pourcentage supplémentaire qui doit être payé sur les mauvais bruts. Se décideront-ils à comprendre que l'application de cette clause du tarif dépend d'eux seuls ?

Qu'ils soient tranquilles ! Les patrons eux, n'oublient pas de demander aux négociants ce pourcentage supplémentaire qu'ils mettent dans leurs poches. Puisque les ouvriers ne veulent rien faire, ils auraient tort de se gêner !

— L'Assemblée générale du 16 mars a confié à une Commission le soin d'étudier les tarifs et les modifications qui doivent y être apportées. Cette Commission, après s'être réunie plusieurs fois, a rendu compte de ses travaux devant le Conseil Syndical et le Comité de l'Union Nationale réunis.

Les suggestions de la Commission furent adoptées dans leur ensemble et seront soumises à une prochaine assemblée générale.

**Corveissiat.** — Le camarade Rollet François nous écrit de Lyon que, par suite de l'abandon du métier par la plupart des camarades de cette section et par l'installation en atelier de famille de quelques autres, la section a cessé d'exister, faute d'ouvriers.

Ce centre fera l'objet d'une prochaine visite du permanent.

**Bourg.** — La situation de ce centre est assez bonne. Tous les ouvriers y sont syndiqués sauf 4 qui travaillent à Polliat (Ain). On y fait surtout, en ce moment du petit chaton.

**Lyon.** — Le nouveau tarif est en vigueur

depuis le 1<sup>er</sup> mars. Le travail est abondant en petit mais de qualité très inférieure.

A ce sujet les camarades de Lyon croient, qu'au lieu de demander une augmentation de tarif, une diminution du prix du boort pourrait donner de meilleurs résultats. A quoi attribuer l'avilissement des salaires si ce n'est à la trop grande économie du boort que chaque ouvrier cherche à réaliser ? Mauvais calcul. Que l'on y pense, surtout le jour où l'on voudra discuter sur la révision du prix du boort.

P. D.

**Gex.** — Le travail est abondant et la situation assez bonne. Le tarif syndical est, en général, appliqué partout. Cependant, chez Grosléziat et chez Saint-Oyant, les ouvriers persistent à payer le boort plus de 40 francs. Quand se décideront-ils à agir pour obtenir ce qu'ont tous leurs camarades ? M. V.

P. B.

**Divonne.** — La situation est assez bonne sur la place de Divonne. Espérons que l'amélioration des tarifs ramènera au métier quelques-uns de nos camarades. E. R.

**Taninges.** — Ce centre semble reprendre vie depuis quelque temps par suite de la rentrée de quelques ouvriers. Le Syndicat compte actuellement 15 membres, la quasi-totalité des ouvriers occupés. L. E.

**Felletin.** — Les ouvriers patronaux de Felletin se complaignent toujours dans leur isolement et restent sourds à nos appels. Le seul ouvrier patronal syndiqué est payé au tarif. La Coopérative applique également les nouvelles conditions. J. P.

**Nemours.** — Bonne situation. Les nouveaux tarifs sont partout appliqués.

Le camarade Griffe, secrétaire étant absent de Nemours depuis plusieurs mois, l'Assemblée a été appelée à élire un nouveau secrétaire. Le camarade Jules Millet, désigné, n'accepte cette fonction que provisoirement, en raison du travail qu'il assume déjà à la Coopérative.

J. M.

**Paris.** — La situation est toujours bonne sur la place. En raison de la cherté de la vie toujours croissante et de la bonne situation de l'industrie, après le compte-rendu de l'enquête faite par le Secrétaire en Belgique, les diamantaires parisiens ont décidé de demander aux patrons une augmentation générale de 15 %.

— L'Assemblée du 10 mars a voté une résolution demandant à l'U.N.S.O.D.F. la création immédiate du « Rayon de Soleil » français. Tous les camarades auront à cœur de participer à cette œuvre de défense contre la tuberculose.

— Le Bureau Syndical pour 1923 a été renouvelé comme suit :

*Secrétaire, Bornet ; Trésorier, Diébold ; Secrétaire-Adjoint, Maurice Thomas.*

— Une Commission spéciale chargée d'enquêter sur la situation faite aux sertisseurs et sertisseuses a été nommée et composée de trois camarades sertisseuses et trois camarades des polisseurs.

### HOLLANDE & BELGIQUE

La situation est bonne en Belgique où le travail est abondant et le chômage nul.

En Hollande, la situation a également tendance à s'améliorer. Le chômage est en décroissance. La dernière statistique reçue accuse 1.453 chômeurs.

## Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Le cours des valeurs et le marché lui-même ont eu à subir les importantes variations du change.

La livre, qui se maintenait entre 77 et 78, voyait à partir du 15 mars ses cours baisser et le 21 elle ne valait plus que 69,89.

Les jours suivants elle reprit plusieurs points, et les derniers jours de mars, elle semblait devoir se stabiliser autour de 70,50.

De telles variations ne pouvaient manquer d'avoir leur répercussion sur le cours des valeurs internationales.

Aussi la *De Beers*, qui s'était élevée jusqu'à 1188 le 1<sup>er</sup> mars ne valait plus que 976 le 27 mars.

Les jours suivants elle semblait se relever quelque peu et le 29 elle cotaît 1008.

*Jagersfontein* à 315 le 1<sup>er</sup> mars, descendit à 269 le 22 et le 29 elle vaut 275, 50.

On annonce sur cette valeur un nouveau dividende de 3 sh. 6 portant à 6 shillings, la répartition de l'exercice, alors qu'il n'avait rien été réparti l'an dernier.

\*\*

Le marché, lui aussi, devait fatidiquement se ressentir de ces soubresauts.

Il en est résulté pendant quelque temps une certaine accalmie.

On comprend qu'acheteurs et vendeurs se tiennent sur la réserve devant l'incertitude du lendemain.

Malgré cette lourdeur la note générale reste optimiste et on a confiance dans les mois à venir.

Souhaitons que le cours des changes se stabilise et ramène la confiance indispensable à la bonne marche des affaires.

Le marché du brut est toujours très ferme. Les prix restent élevés.

Au marché du taillé, les demandes, assez considérables portent surtout sur les 8/8 et sur les mélés de qualité moyenne et inférieure.

On annonce que plusieurs grands acheteurs étrangers sont en route pour l'Europe où ils débarqueront dans la première semaine d'avril. Espérons qu'ils imprimeront une nouvelle impulsion aux affaires !

E. PONARD.

### Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Société de Secours-Mutuels et de Retraites des Ouvriers Diamantaires de Paris, du 4 Mars 1922

La séance est ouverte sous la présidence de M. Durol, président.

M. Amerongen, fondateur de la Société prend la parole pour remercier M. Achille Michel, président de la Chambre Syndicale des Négociants en Diamants, Perles, Pierres précieuses et des Lapidaires et M. Albert Hecht, présidents du Syndicat professionnel des Négociants en Diamants et Pierres précieuses, d'avoir bien voulu honorer par leur présence notre réunion annuelle et les remercier de l'intérêt qu'ils veulent bien apporter à notre Société.

Il remercie également M. Bloch, rédacteur du Journal *Le Négoce*, de bien vouloir s'intéresser à la Société.

Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale est faite. Il est adopté.

Les camarades Diébold et Bayle, contrôleurs, rendent compte de leur mandat et félicitent le camarade G. Roux pour la bonne gestion de la comptabilité.

Le trésorier donne lecture du compte-rendu financier ci-joint.

Le Secrétaire, A. PÉCHARD.

\*\*

#### Extrait de la Caisse au 31 décembre 1922

##### RECETTES

En caisse au 31 décembre 1921.	3.023 50
Cotisations Membres Honoraires	3.599 "
Cotisations Membres Actifs.....	2.734 "
Admission .....	15 "
Coupons.....	114 60
Don .....	150 "
Total des Recettes.....	<u>9.636 10</u>

##### DÉPENSES

Frais médicaux .....	503 "
Frais pharmaceutiques .....	839 "
Indemnités accouchements.....	105 "
Indemnités journalières.....	660 "
Garçon de Recettes.....	275 "
Imprimerie.....	303 30
Frais généraux.....	138 25
Etrennes.....	110 "
Achats Bons du Crédit National.	997 "
Versé à la Caisse des Dépôts et Consignations (fonds libres)...	2.000 "
Secours.....	100 "
Total des Dépenses.....	<u>6.030 55</u>

##### BALANCE

Recettes .....	9.636 10
Dépenses .....	<u>6.030 55</u>

En caisse au 31 Décembre 1922 3.605 55

\*\*

#### Compte-rendu Financier (Année 1922)

##### Actif de la Société (Portefeuille) :

1 Obligation Ville de Paris 1905 ;	
2.000 fr. Bons du Trésors à 2 ans ;	
30 fr. Rente Emprunt 1918 ;	
1.000 fr. Bons du Crédit National.	

(Ces titres sont déposés à la Caisse Nationale des Dépôts et Consignations).

##### Caisse des Dépôts et Consignations

Fonds libres au 31 décembre 1921	10.129 27
Fonds de retraites aliénés.....	<u>4.515 32</u>
Avoir de la Société .....	14.644 59
En Caisse au 31 décembre 1922.	<u>3.605 55</u>
	<u>18.250 50</u>

Le Trésorier, Georges Roux.

## STATISTIQUE

### des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

#### ANVERS

	Syndiqués	Chômeurs
Du 5 au 11 février .....	10.014	165
Du 12 au 18 février .....	10.061	155
Du 19 au 25 février .....	10.023	160
Du 26 au 4 mars.....	10.093	135

#### AMSTERDAM

	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 12 au 18 février .....	4.258	1.912
Du 19 au 25 février .....	4.445	1.745
Du 26 février au 4 mars	4.625	1.598
Du 5 au 11 mars.....	4.733	1.510

## LE DIAMANT

L'industrie du Diamant est bien singulière de toute manière : par ses gisements, par ses procédés d'extraction, par son but, par son histoire, par son organisation commerciale. Une crise très grave qu'elle vient de traverser et dont elle commence à sortir, attire en ce moment l'attention sur elle. Bien que la mode française préfère aujourd'hui les perles aux diamants, nos lectrices, et quelques lecteurs avec elles, seront peut-être bien aise de savoir où et comment on arrache à la terre ces cailloux brillants qui coûtent si cher.

Tout d'abord, une remarque préliminaire. Le diamant est, par sa substance, un des corps les plus communs et les plus vulgaires : du simple carbone. Il ne diffère d'un graphite ou presque d'un anthracite que par son mode de cristallisation. Chauffé sous un dard de chalumeau à l'air libre, il brûle en donnant un peu d'acide carbonique comme le premier morceau de charbon venu. C'est un parvenu de la minéralogie : ce qui ne le distingue pas, d'ailleurs, des autres corps précieux employés comme joyaux : la perle, banal calcaire ; le rubis et le saphir, extraits d'argile. Les métaux précieux qui nous servent également d'ornements, le platine et l'or, sont des éléments rares, auxquels leur rareté assure à elle seule une valeur. En outre, ils possèdent des qualités pratiques, très spéciales, d'inaltérabilité, de ductilité, de densité, etc., qui leur assurent des emplois industriels importants et qui justifient à elles seules leur prix. Les usages du diamant (sondages, etc.) sont peu de chose ; ceux de l'alumine cristallisée (corindon, émeraude) interviennent moins encore dans le mérite d'un rubis. Une perle ne peut servir à rien qu'à la parure. Ecrasée, chauffée, attaquée par un acide, elle perd instantanément toute valeur. Mais la beauté a-t-elle besoin d'être utile ? Toutes ces gemmes si précieuses, dont le diamant est la principale, servent à briller, à chatoyer, à refléter, absorber et restituer la lumière. Leurs qualités physiques, telles que la dureté exceptionnelle du diamant, n'interviennent que pour contribuer à leur éclat durable. Ce sont des objets de parure, des jouets pour les grands enfants. Comme l'élegance féminine a le choix entre divers objets semblables, la persistance de la faveur attachée au diamant depuis trois ou quatre siècles, le développement d'un commerce qui se chiffre chaque année par plus d'un milliard, constituent déjà à eux seuls une anomalie intéressante. On peut y voir, sous une forme quelque peu rudimentaire et primitive, un indice du rôle que jouent et joueront sans doute longtemps, d'un bout à l'autre de la société, dans notre vie moderne si utilitaire, l'agrément ou le plaisir sans avantage pratique. C'est, si l'on veut, de l'art à la façon des sauvages qui se parent de plumes ou de vêtements ; mais c'est encore l'instinct de l'art à ses débuts.

D'où proviennent nos diamants ? On entend souvent, à ce propos, parler de l'Inde ou du Brésil. C'est là du passé. Tout les anciens diamants sont, en effet, venus de l'Inde, qui peut en avoir au total fourni 2.000 kilogrammes jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. D'où la renommée légendaire de Golconde, qui n'ajamais produit de diamants, mais qui en vendait. Puis, vers 1723, on a découvert les gisements du Brésil, qui ont produit 2.500 kilogrammes. Mais,

depuis 1870, l'Afrique australe produit presque seule des diamants et en a extrait environ 34.000 kilogrammes. Successivement, le Brésil, puis l'Afrique, sont venus prendre la prééminence en jetant la perturbation sur un marché, où les stocks de marchandises accumulés représentaient des intérêts considérables. C'est un peu la raison pour laquelle il a été généralement admis dans le commerce que le nouveau concurrent donnait chaque fois une qualité bien inférieure à celle de son prédecesseur, jusqu'au moment du moins où les stocks ont été écoulés. En particulier, pour l'Afrique, le mélange de pierres très diverses, souvent en effet, inférieures, a contribué à engranger cette opinion. Mais le fait absolu est que tous les diamants nouveaux vendus depuis un demi-siècle, beaux ou médiocres, ont eu, à de rares exceptions près, cette unique origine.

Une autre erreur est assez répandue dans le public. Quand on se représente un chercheur de diamants ou d'or, c'est d'habitude sous la forme d'un aventurier explorant les sables d'une rivière ou lavant les alluvions d'un placer. L'idée est aussi fausse dans un cas que dans l'autre. Le mineur, occupé à extraire des diamants ou de l'or, travaille dans une mine souterraine, sans distinguer la substance précieuse qui passe par ses mains et qui lui est presque constamment invisible. C'est plus tard, au jour, que, par des procédés savants et compliqués, on isolera cette substance de sa gangue, pareille elle-même à une pierre quelconque. Rien ne ressemble autant qu'une mine de diamants à une mine de houille et la profondeur atteinte y est souvent plus grande.

Ces gisements de diamants sont extrêmement particuliers. Dans un pays plat, à travers des terrains horizontaux qui forment le sous-sol, des colonnes rocheuses cylindriques et verticales s'élèvent à l'emporte-pièce, comme les rivets qui réunissent des feuilles de tôle, mais des rivets ayant plusieurs centaines de mètres de diamètre et un ou deux kilomètres de profondeur. A la surface, la roche qui les compose, plus dure que les terrains encaissants, a été généralement mise en saillie et forme une petite saillie débordante, un « kopye », qui complète l'analogie avec la tête d'un boulon. Là, cette roche s'est altérée et décomposée à l'air, et les diamants, en nombre accru par cette espèce de préparation mécanique, y apparaissent en liberté : on la nomme roche jaune, ou « yellow ground ». Mais, à une vingtaine de mètres au-dessous de la surface, on retrouve la roche intacte, avec sa compacité et sa couleur vert bleuâtre : le « blue ground », ou simplement le « blue ». C'est une matière éruptive qui a été injectée du fond sous pression, dans un phénomène explosif, avec rebroussement vers le haut et striage des terrains en contact. Ces « cheminées » ont dû commencer par être vides pendant un moment, si court qu'il fut ; et il y est tombé des éboulis venant des parois, qui ont été ensuite englobés dans l'éruption rocheuse et remontés avec elle, de telle sorte qu'ils lui donnent un aspect de brèche ou de congolomérat.

La roche diamantifère est de composition très basique, très dense, et formée surtout d'un minéral que l'on nomme le péridot. Des grenats assez abondants y sont disséminés. L'on y recueille les diamants en quantité bien faible, puisque, dans les mines les plus riches, il faut fouiller en moyenne 6 à 10 mètres cubes de roche pour obtenir un gram-

me de diamant. Le haut prix des diamants produits rend cette extraction possible et l'on comprend, dès lors, pourquoi les mineurs travaillent longtemps sans voir une pierre précieuse.

Les premières de ces « cheminées diamantifères » ont été rencontrées en 1870, dans la colonie du Cap, au milieu d'un désert, où s'élève aujourd'hui la ville de Kimberley. Là, sur un alignement Nord-Sud d'une dizaine de kilomètres, on a trouvé une dizaine de cheminées, dont les cinq plus importantes sont devenues célèbres sous les noms de Kimberley, de Beers, Bultfontein, Dutoitspan et Wesselton. Tantôt leur section de 2 à 400 mètres est circulaire comme à Bultfontein ; tantôt, elle s'allonge en forme de haricot comme à Dutoitspan (670 mètres sur 260). L'attention passionnée que ces découvertes retentissantes ont suscitée dans le monde entier, a amené un peu partout à chercher et à étudier des venues de roches semblables. Il est curieux que, jusqu'ici, ces recherches aient donné aussi peu de résultats. Les seules trouvailles ultérieures de quelque valeur ont été faites dans l'Afrique du Sud : à Jagersfontein, dans l'Etat d'Orange ; puis à Premier, près de Prétoria, dans le Transvaal ; enfin, avec des conditions différentes, dans l'ancien Sud-Ouest Africain allemand. Beaucoup d'autres petits gisements ont été essayés dans le Sud de l'Afrique et jusque dans le Congo belge ou le Congo français. Quelques-uns ont pu donner des espérances éphémères. Mais, au bout d'un demi-siècle, presque toute la production mondiale continue à venir des sept ou huit mêmes mines. On s'étonne encore plus que, sur les autres continents, par exemple dans la Sibérie orientale ou dans l'Inde, des formations rocheuses très analogues n'aient encore donné naissance à aucune exploitation sérieuse. Mais il faut ajouter tout de suite qu'en dehors d'une cristallisation très exceptionnellement réalisée, les particularités des gisements et, en somme, leur grande pauvreté minéralogique nécessitent, pour une exploitation durable, tout un agencement commercial et financier difficile à obtenir.

Une question, dont l'intérêt pratique est évident, concerne la répartition des diamants dans la roche, soit sur une section horizontale, soit en profondeur. Il est particulièrement important pour l'avenir d'une mine de savoir d'avance ce qui s'y passe quand on s'enfonce. La répartition en plan est ici extrêmement inégale suivant les points, ce dont on ne saurait être surpris. Mais on s'étonne de constater, au contraire, une certaine constance dans la profondeur d'une même mine et, pour les différents quartiers de cette mine, sur la même verticale, constance dans la teneur et aussi dans la qualité. Ainsi, la teneur à Dutoitspan est, habituellement, deux fois plus faible qu'à Bultfontein et la valeur au carat plus de deux fois plus forte, si bien que la valeur au mètre cube de roche sera, finalement, toujours un peu supérieure à Dutoitspan. Les deux mines les plus profondes, de Beers et Kimberley, ont manifesté un appauvrissement graduel avec la profondeur qui a peu à peu abaissé la teneur (calculée en carats de 200 milligrammes par wagonnet, ou load, d'environ un demi-mètre cube) de 1 carat à un tiers carat par « load ». Si on prend toute la suite des années depuis l'origine, on constate, il est vrai, quelques petites fluctuations dans la teneur moyenne rapportée à l'ensemble de la production : fluctuations qui peuvent tenir à ce qu'on n'exploite pas toujours également tous les quartiers

de la mine. Mais, dans l'ensemble, la diminution de teneur est bien nette. Il est fâcheux d'avoir à constater que ce phénomène paraît constituer une loi générale. A Wesselton, de 1897 à 1907, on a oscillé entre 0,27 à 0,30 carat par wagonnet (load), pour avoir 0,24 depuis 1918. A Bultfontein, depuis 1901, on a eu d'abord 0,32 à 0,40 carat et, en 1920, 0,29. A Dutoitspan, depuis 1904, 0,23 à 0,26 carat et, en 1920, 0,16. A Premier, on a commencé par 1,25 carat pour arriver vite à 0,25. Pour l'ensemble de la Compagnie de Beers, cette baisse a été, depuis vingt-cinq ans, à doubler l'extraction pour obtenir deux fois moins de carats. Les conditions, dans lesquelles a pu se réaliser la cristallisation du diamant, ont dû être, comme je le dirai tout à l'heure, très spéciales, donc très particulières à chaque point, et il est possible, notamment, qu'il ait fallu une certaine pression, réalisée seulement dans les parties hautes des gisements sud-africains.

J'ajoute que les chiffres ci-dessous représentent des moyennes relatives à une extraction annuelle comptée par millions de wagonnets. Mais, tandis que le « load » contient seulement, en moyenne, un quart ou un cinquième de carat, il arrive de rencontrer de très gros diamants qui abaissent en pratique la teneur réelle du reste. Ces gros diamants, ces « éléphants blancs », éveillent naturellement la curiosité. Le plus gros que l'on connaisse est le Cullinan de 3.032 carats (600 grammes), qui mesurait brut 10 centimètres sur 6,3 et 3,7 et qu'il a fallu diviser en deux pour le tailler ; puis, l'Excelsior de 971 carats ; le Reitz de 634 carats, etc. On sait avec quelle rapidité la valeur d'un diamant par carat croît avec le nombre de carats. Un diamant de 5 carats vaudra, par exemple, dix fois plus qu'un diamant d'un carat. Aussi la grosseur et la qualité des diamants caractérisent-elles la valeur d'un gisement autant que sa teneur moyenne.

(Du Moniteur de la Bijouterie) (A suivre)

## AUX TRÉSORIERS DES SYNDICATS !

La cotisation à l'Alliance Universelle devra être payée pour le deuxième trimestre 1921, à raison de 1 tr. 49 par membre.

L'adresser par chèque postal à :  
PONARD Edmond, diamantaire, St-Claude  
Compte postal 8.147, Dijon

## LE BOORT

Le cours du boort établi à Amsterdam, à la date du 23 mars, donne les prix suivants :

	Florins	Francs (change du 23 mars)
Boort .....	le carat	10 60,25
Débris de cliveurs .....	—	8 48,16
Eclats .....	—	4 24,08
Poudre pure .....	—	4 24,08

Le 23 mars, 100 florins valaient 602 fr. 50.

## CHÈQUE POSTAL

E. PONARD, Diamantaire

8.147, DIJON

# BIJOUTERIE - ORFÈVRERIE - HORLOGERIE

## CHRONIQUE FÉDÉRALE

### COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL

des 19, 20 et 21 Mars

Ce Comité a eu pour objet de classer les 14 motions votées au dernier Congrès Confédéral, d'en faire un tri pour leur ordre d'application et de remettre aux différents organes de la C. G. T. la part de travail leur revenant, pour assurer la réalisation des volontés du Congrès.

De ces questions, quelques unes sont mises au premier plan de la propagande immédiate et générale comme la vie chère et le réajustement des salaires, les assurances sociales, la journée de huit heures, etc.

D'autres, feront l'objet de discussions au sein des organismes plus spécialement chargés de les examiner : Main d'œuvre étrangère, apprentissage, etc.

Voici l'essentiel de la résolution votée :

« Le Comité Confédéral National, chargé d'appliquer les décisions prises par le récent Congrès Confédéral, enregistre avec satisfaction la campagne ouverte par la C. A., campagne qui tend à démontrer en détruisant les faux arguments du grand patronat, que l'augmentation du coût de la vie n'est pas la conséquence de l'augmentation des salaires, pas plus du reste que de la mise en application de la journée de huit heures, mais qu'au contraire, l'augmentation du coût de la vie est la conséquence directe d'une politique intérieure et extérieure, expression de la volonté du gros commerce, de la grande industrie et des groupements financiers.

« Considérant que sur ce point particulier les masses populaires doivent être mises à même de connaître la vérité sur les causes de la vie chère, le Comité Confédéral National invite la C. A. à poursuivre sa campagne de presse et à saisir l'opinion publique par des affiches et par l'organisation de meetings dans les départements avec les Unions départementales.

« Cette action a pour but de déterminer, dans le Pays, un courant d'opinion destiné à amener les gouvernements à prendre des mesures efficaces contre tous les mercantilistes, mesures qui doivent aboutir à une stabilisation du coût de la vie.

« D'autre part, examinant la puissance d'achat que possèdent les salaires actuels, le Comité National déclare une fois de plus que ceux-ci ne répondent aucunement à toutes les nécessités qui se font jour dans le foyer des travailleurs, et que les augmentations constatées récemment dans le coût de l'existence les placent dans des conditions de vie inférieure. Cette constatation justifie pleinement le réajustement des salaires, dans toutes les industries.

« En conséquence, en enregistrant l'action engagée par certaines Fédérations, Unions départementales et Syndicats, ainsi que les résultats déjà obtenus, le Comité Confédéral National tient à préciser que si l'action générale incombe à la C. A., il n'en est pas de même pour l'action particulière, ne visant qu'au relèvement des salaires, celle-ci doit

être menée par les Fédérations elles-mêmes en accord avec les U. D. et cela en usant de tous les moyens actuellement en leur possession.

« Le Comité précise qu'en ce qui concerne le réajustement des salaires, ce sont les Fédérations qui doivent normalement et utilement déterminer les bases, pour ensuite orienter leurs syndicats, non pas seulement par la voie d'une action locale ou départementale, mais si l'industrie s'y prête, faire en sorte que l'action englobe tous les éléments d'une même région industrielle.

« D'autre part, les Unions départementales doivent prendre aussi rapidement que possible toutes mesures nécessaires en vue de coordonner les effets à produire par les syndicats divers et industries différentes réparties sur leurs territoires. Par ce moyen le mouvement obtiendra la puissance dont il a besoin pour rester maître absolu de lui-même, condition essentielle du succès.

« Le C. C. N. ne se dissimule pas la volonté bien arrêtée qu'a le patronat de ne rien céder aux travailleurs, et que partant, le succès des revendications ouvrières pour aussi légitimes que soient celles-ci, dépend surtout de la puissance des organisations elles-mêmes ; c'est pourquoi il a confiance que les ouvriers rejoindront rapidement leurs syndicats respectifs, apportant ainsi leurs contributions particulières à la défense des revendications qui leur sont communes ».

Ensuite, est venu la proposition de nos camarades de l'Union Interdépartementale de l'Ain-Jura-Doubs, tendant à donner liberté aux syndicats confédérés, où cela est possible, de prendre l'initiative de demander aux syndicats unitaires de conclure un accord pour qu'à l'avenir cessent toutes attaques personnelles à l'égard des militants ouvriers. Cet accord se prolongerait en un engagement de participer effectivement à toutes réunions de propagande syndicale organisées dans leur milieu par l'une ou l'autre organisation, etc.

J'ai voté pour cette proposition qui a eu pour elle 3 Fédérations, 14 Unions et qui a été mise en échec par une proposition Liochon, confirmant la décision du Congrès Confédéral.

Pour l'élection de la Commission Administrative et du Bureau Confédéral, la discussion ne s'est guère produite que sur le départ regretté de tous, du camarade Dumoulin. Pour le Bureau Confédéral, Jouhaux a obtenu l'unanimité des votants, 100 voix ; Dumoulin, 99 ; Lapierre, 97 ; Calveyrach, 96 ; Lenoir et Millon, nouveaux secrétaires, 94 et 83 voix.

Saluons ces deux derniers. Leur arrivée au Bureau Confédéral nous garanti une recrudescence d'activité ordonnée et une orientation nouvelle dans la voie éducative des masses syndicales.

A la Commission Administrative et à celle de Contrôle, anciens et nouveaux membres auront du travail à produire. Nous aurons à revenir sur la forme dans laquelle se pratique ces importantes élections.

Nos trois délégués à la propagande, Rey, Jacquemin et Marty-Rolland, ont été confirmés dans leur fonction, ainsi que Dubreuil, comme secrétaire de la Commission Administrative.

Voici l'organe debout, la machine prête à fonctionner, la matière ne manque pas. A nous syndiqués d'en bénéficier, en assistant de nos personnes et de nos labeurs, les camarades qui viennent d'assumer dans un dur moment bien des responsabilités.

Le Délégué, TRIVERY.

### ASSURANCES SOCIALES

Ne nous leurrons pas et n'attendons rien de bon du Parlement actuel. Ce n'est pas lui qui veut nous apporter quoi que ce soit comme amélioration ouvrière. Les élus du couteau entre les dents ont trop la haine du monde ouvrier qu'ils ont pillé après l'avoir mené à la boucherie.

Mais il n'en reste pas moins que la réforme des Assurances Sociales reste et restera, une fois acquise, un fait approprié à l'ordre nouveau que nos efforts tentent de réaliser.

Nos patrons, sur ce terrain encore, ont marqué leur esprit rétrograde et étroit et firent montre à notre égard d'une hypocrisie insultante, nous prenant pour de véritables ignorants de la situation générale de ce pays.

Voyez un peu. Je cite d'après un document officiel « Le Bulletin du Ministère du Travail » : *Conseil Supérieur du Travail*. — « Le principe de l'assurance obligatoire a été adopté par 33 voix (25 ouvriers, 3 patrons et 5 membres divers) contre 16 (15 patrons et un autre membre) ».

On allait passer au vote sur l'application de ce principe aux diverses catégories professionnelles lorsqu'un membre patron, au nom de la majorité des membres patrons, dépose une motion préjudiciable tendant à l'ajournement de l'examen de tout projet de loi sur les assurances sociales, jusqu'à ce que la situation monétaire et budgétaire et l'activité industrielle soient revenues à des conditions normales.

On vote et la motion est repoussée par 27 voix (23 ouvriers, 4 autres membres contre 21 voix (20 patrons et un autre membre)).

A part ça, la lutte de classe n'existe pas et l'Union du capital et du travail doit probablement se faire dans leur esprit comme l'union de la corde et du pendu.

TRIVERY.

### La Valeur du Franc

Le 29 mars un franc valait :

En Angleterre .....	0 35
Aux Etats-Unis .....	0 34
En Suisse .....	0 35
En Espagne .....	0 43
En Italie .....	1 32
En Belgique .....	1 15
En Hollande .....	0 35
En Allemagne .....	1 764 28

## Chez les Lapidaires en Pierres fausses

L'Assemblée générale du Syndicat des Lapidaires en pierres fausses de St-Claude, prenait le 17 février dernier, la décision de demander une augmentation de 10 % sur l'indemnité de vie chère.

Cette augmentation était pleinement justifiée par la hausse constante du coût de la vie depuis trois mois.

Cependant, sur les trois employeurs de la place, seule la maison Grandclément accepta notre demande et augmenta les salaires de 10 %.

Voici les réponses que nous firent les autres maisons :

*Saint-Claude, le 9 mars 1923.*

*Monsieur le Secrétaire  
du Syndicat des Ouvriers Lapidaires  
en pierres fausses,*

*12, Rue de la Poyat, à St-Claude.*

*Monsieur le Secrétaire,*

*Faisant suite à votre lettre du 28 février  
dont je prends connaissance aujourd'hui, je  
vous informe que la question qui vous préoccupe ne saurait avoir le caractère que vous lui  
donnez.*

*Les maisons lapidaires de la place sont en  
effet très différentes les unes des autres par  
leur outillage, leur genre de production, et  
l'organisation de leur fabrication ; elles ne  
peuvent donc à mon sens envisager quoi que  
ce soit collectivement.*

*En ce qui concerne mes Etablissements, mon  
personnel sait, pour en être le bénéficiaire,  
que je cherche sans cesse à faciliter son travail,  
diminuer sa peine et favoriser l'accroissement  
de ses primes en améliorant très sensiblement  
l'outillage qui lui est confié. Je  
précise que pour la grande partie, il reçoit  
des salaires supérieurs à ceux qu'un journal  
lyonnais remarquait dernièrement dans une  
autre industrie locale où les ouvriers sont  
vraiment de « métier ».*

*Je suis heureux de réaliser dans cet ordre  
de choses tous les progrès rendus possibles  
par les circonstances, et mon personnel reste  
et restera toujours mieux placé que quiconque  
pour en juger.*

*Agreez, Monsieur le Secrétaire, mes distinguées salutations.*

*E. DALLOZ.*

*\**

*Saint-Claude, le 10 mars 1923.*

*Monsieur le Secrétaire  
du Syndicat des Ouvriers Lapidaires  
en pierres fausses,*

*12, Rue de la Poyat, St-Claude.*

*Monsieur,*

*En réponse à votre lettre du 23 février, j'ai  
examiné pour donner satisfaction à la demande  
d'une augmentation de salaire pour mon personnel, en raison de la vie chère.*

*Une augmentation fixe générale ne peut s'appliquer pour toutes les tailles, vu les  
différences d'outillage, d'organisation de production, et la manière de rétribution.*

*En ce qui me concerne, l'encouragement à la production et à la bienfaire m'a paru plus équitable en majorant le taux de l'excédent qui donnera certainement une augmentation de salaire de plus de 10 %.*

*Veuillez agréer Monsieur le Secrétaire, mes salutations empressées.*

*L. DALLOZ.*

Nous ne méconnaissons pas, certes, les différences d'outillage qui peuvent exister entre les diverses tailles. Nous ne nions pas davantage les efforts que fait M. Emile Dalloz — dont c'est aussi l'intérêt — pour améliorer son outillage. Il n'en est pas moins vrai que partout le travail des lapidaires en pierres fausses demeure très dur, à l'exception toutefois des ouvrières employées dans les bureaux pour le tri des pierres.

D'autre part, les primes à la production ne sauraient nous donner complètement satisfaction.

S'il est vrai que, pour la plupart des ouvriers, il en résultera une augmentation de salaires, la mère de famille qui commence sa journée déjà lassée par les soins du ménage, le convalescent mal rétabli, le vieillard dont les forces déclinent, l'enfant soumis au sortir de l'école pendant huit longues heures à un travail trop souvent au-dessus de ses forces, tous ces gens-là ne retireront rien de cette prime à la production parce qu'ils sont dans l'impossibilité absolue de produire davantage.

Et pourtant, pour tous ceux-là le problème de la vie s'impose souvent avec plus de brutalité encore que pour les autres.

C'est pourquoi l'augmentation de l'indemnité de vie chère aurait été plus équitable.

\*\*\*

Et pour terminer, je fais appel encore une fois à tous les ouvriers et ouvrières de la corporation. Que tous ceux et toutes celles qui pensent que l'Union que nous pouvons, si nous le voulons, réaliser entre nous, est susceptible de nous procurer dans l'avenir quelques avantages, apportent leur adhésion à notre syndicat. Que chaque syndiqué fasse autour de lui la propagande nécessaire pour amener à l'organisation de nouveaux camarades.

Qu'on se dise bien que ce n'est que le jour où nous grouperons dans une même organisation l'immense majorité de nos corporants que nous serons à même de faire accepter par notre patronat nos justes revendications.

*Le Secrétaire, PENASA.*

## CHAMBRES D'APPRENTISSAGE

La question étant primordiale pour notre Fédération dans toutes ses parties, nous donnons ci-dessous l'article de notre camarade Rey paru dans l'*Atelier*, hebdomadaire syndicaliste qui, si souvent réflète avec bonheur la pensée confédérale :

« Du 6 au 9 mars inclus, s'est tenu une session extraordinaire du Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

Il s'agissait, pour cet organisme, d'examiner le problème de l'apprentissage et, en particulier, de préparer le régime légal des Chambres de Métiers.

« M. Gaston Vidal, sous-secrétaire d'Etat de l'Enseignement technique, avait eu l'excellente idée de demander aux groupements patronaux et ouvriers, et notamment à certaines Chambres de Commerce, à la Confédération Générale de l'Artisanat, à la Confédération Générale du Travail, etc., de s'y faire représenter.

« C'est au titre de délégués de cette dernière que Dubreuil et moi nous y sommes rendus ; bien convaincus, d'ailleurs, qu'il nous suffirait d'exposer le point de vue ouvrier pour gagner à notre cause tous ceux qu'inté-

resse la question, à l'exclusion de toute préoccupation d'intérêts particulier.

« Pour l'instant, je me permets simplement de traduire, en ces quelques mots, notre satisfaction pour l'accueil qui nous fut réservé et les résultats que nous avons obtenus.

« Les communiqués publiés par la plupart des journaux ; les brefs comptes-rendus du *Peuple* ont pu convaincre ceux qui ont suivi notre campagne et nous ont aidés dans nos efforts que ces derniers n'ont pas été stériles.

« Tout n'alla pas sans discussions, évidemment.

« On a pu s'en rendre compte, d'ailleurs, en voyant, par exemple la presse annoncer, le 8 mars, que le Conseil supérieur de l'Enseignement technique avait admis l'administration tri-partite des Chambres d'apprentissage, avec participation du corps enseignant, et le 10 mars, toujours sur la foi des communiqués, informer que le principe de parité absolue avait été accepté.

« C'est en effet cette dernière solution qui recueillit l'approbation du Conseil.

« Je donnerai un large aperçu des thèses qui furent défendues par les uns et les autres.

« Dès maintenant, cependant, j'attire l'attention des militants et des organisations. Je fais appel à leur vigilance et à leur activité.

« Il faut faire pression sur le Parlement.

« Il faut réduire l'opposition des Chambres de Commerce, qui ne dissimulent pas leur mécontentement et mettront tout en œuvre pour faire échouer le projet adopté dans ses grandes lignes, par le dernier Congrès de la C. G. T., comme par le Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

« Enfin, il faut, par nos réalisations pratiques, prouver que nous sommes dignes des droits pour la reconnaissance desquels nous avons une fois de plus combattu.

A. REY.

Ainsi que le dit Rey, les décisions prises sont dans l'ensemble conformes aux vues syndicalistes.

Mais nos amis ont rencontré, comme à l'ordinaire, dans ces discussions la vive opposition des Chambres de Commerce de Paris et de Lyon. Il faudra également obtenir le vote rapide et favorable des décisions prises.

Est-ce que nos camarades ouvriers non syndiqués, et tous ceux qui sous des prétextes aussi mauvais que nombreux se désintéressent du mouvement ouvrier et restent égoïstement à l'écart de l'organisation vont enfin comprendre ? Une fois de plus par leur manque de sociabilité et de solidarité ouvrière se feront-ils les purs complices de ceux qui depuis toujours se refusent à tout progrès social ? Allons, vieux ouvriers, chômeurs permanents, vous tous qui pâtit de l'état de chose actuel en ce qui concerne l'exploitation de l'enfance dans tous nos métiers, réfléchissez un peu et voyez où se trouve votre intérêt. Si nos patrons tiennent tant à conserver la direction de l'apprentissage, vous pensez bien que c'est pour quelque chose, pour cette possibilité de se créer une main d'œuvre abondante et supérieure aux besoins de l'industrie, main d'œuvre, qui fatallement se concurrence elle-même puisqu'il n'y a pas du travail pour tout le monde. Vous en avez tous pâti plus ou moins. Vous avez tous encore autour de vous des apprentis dont l'apprentissage n'existe pas ou est par trop négligé. Vous regardez ces enfants comme des concurrents de demain. Est-ce bien propre ? Est-ce humain ? Est-ce suffisant ?

Nous disons : Non ! Organisons l'apprentissage ; Règlementons le ; Enlevons au patronat son droit féodal, que la loi par dérisoire et sans protéger quoi que ce soit appelle Direction de père de famille, par ironie, sans doute. Une fois de plus, essayons de rompre la tutelle capitaliste et d'être des hommes. Pour cela, adhérez au Syndicat, venez travailler à nos côtés.

TRIVERY.

## RAPPORT MORAL du Syndicat des Ouvriers Diamantaires de Saint-Claude

### Effectifs syndicaux

Déjà les deux derniers rapports présentés aux Congrès de l'Union Départementale des Syndicats ouvriers du Jura en 1921 et 1922, relataient la diminution considérable de nos effectifs syndicaux, diminution provoquée par un effroyable chômage de deux années.

Cette crise sans précédent, est cependant allée en s'atténuant et depuis quelques mois nous n'avons plus de chômeurs dans notre corporation. Mais jusqu'à présent la situation encore incertaine de notre industrie, les salaires insuffisants ont empêché de revenir au métier quantité d'ouvriers qui ont trouvé ailleurs une occupation plus lucrative. Un certain nombre cependant nous sont revenus et ont repris leur place à l'organisation. L'amélioration des tarifs en décidera sans doute un certain nombre à revenir. Il est donc permis d'envisager l'augmentation de nos effectifs. Cependant jusqu'à ce jour ils sont à peu près les mêmes que ceux mentionnés au dernier rapport. Les rentrées nouvelles ont été annihilées par la défection de notre section lyonnaise qui, pour reprendre son autonomie, vient de quitter le Syndicat de Saint-Claude. Une autre de nos sections, Corveissiat, ne donne plus signe de vie depuis quelque temps. Nous espérons cependant que ces camarades ne sont pas définitivement perdus pour nous.

En ce qui concerne nos effectifs actuels, il est difficile de donner un chiffre exact. Des camarades, reprenant le métier après une absence assez longue, s'aperçoivent que les conditions de travail ont changé et l'abandonnent de nouveau. Il en résulte fatalement un certain flottement.

A ce jour, le nombre des cartes vendues en 1923, s'élève à 525. Nous pouvons donc compter sur une moyenne de 500 cotisants.

### Tarifs et Salaires

Aussitôt que le travail revint un peu, notre organisation se préoccupa de faire augmenter quelque peu les tarifs et salaires qui avaient dû être diminués en 1921.

Notre première revendication, en mai 1921, porta seulement sur une catégorie de pierres pour laquelle nous demandions un léger relèvement du tarif. Il s'agissait du « petit brillantage », travail inconnu autrefois sur notre place, et qui y fut introduit à la faveur de la crise. A la pratique on s'aperçut que les tarifs établis étaient notoirement insuffisants.

Tenant compte de la situation de notre industrie, encore difficile, nous ne présentâmes qu'une revendication très modeste. Elle ne fut cependant pas agréée par nos patrons, mais fut mise en application par la Coopérative *Le Diamant*.

Notre syndicat engagea les ouvriers facturant ces marchandises à refuser le travail qui ne serait pas payé aux anciennes conditions et nous eûmes la satisfaction de voir les patrons céder l'un après l'autre et le nouveau tarif appliqué partout.

La situation s'améliorant, une nouvelle revendication fut présentée en Octobre. Nous demandions une augmentation de 30 % sur les tarifs de base. Les patrons nous firent savoir qu'ils acceptaient 20 %. Finalement, une transaction intervint et nous donna 30 % sur une certaine catégorie de pierres, et 20 % sur les autres.

En février 1923, nous avons obtenu des patrons une nouvelle augmentation de 10 %, et ces nouvelles conditions sont en application depuis le 1<sup>er</sup> mars.

Malgré ces augmentations successives, la mauvaise qualité des bruts et la bienfaire demandée, font que les salaires restent insuffisants.

En vue de revendications ultérieures que la cherté de la vie toujours grandissante rendra inéluctables, nous avons confié à une Commission, le soin d'examiner les tarifs et de voir quelques modifications y peuvent être apportées.

### Loi de huit heures

D'une façon générale, on peut dire que la journée de huit heures est respectée. Il se trouve cependant divers ateliers qui restent ouverts plus de huit heures sans pourtant qu'il soit permis d'affirmer d'une façon absolue que les ouvriers y travaillant, accomplissent plus de huit heures de travail effectif.

Nous nous sommes préoccupés à diverses reprises de cette situation sans pourtant que nous ayons eu jusqu'à présent, la possibilité d'y porter remède.

Comme nous n'avons voulu consentir aucune dérogation à la journée de huit heures, il n'est pas de décret d'administration publique qui soit venu réglementer l'application de cette loi dans notre industrie.

Les ateliers faisant plus de huit heures sont précisément ceux où nous ne possédons qu'une minorité de syndiqués, et pour l'instant nous sommes à peu près désarmés devant ces faits.

Ce n'est que le jour où notre organisation sera redevenue assez forte que nous pourrons imposer aux patrons et aux ouvriers la stricte application des décisions syndicales et plus particulièrement celles relatives au nombre d'heures de travail.

### Cours professionnels

Le syndicat participa pour sa part aux réunions préparatoires en vue de la création de cours professionnels au Collège de Saint-Claude.

### Solidarité

Malgré la diminution considérable de ses ressources provenant de la réduction de ses effectifs et des cotisations incomplètes versées par les membres chômant partiellement — ce qui fut le cas de la plupart de nos camarades — notre syndicat n'a pas négligé ses devoirs de solidarité envers nos camarades en lutte. Que ce soit pour les grévistes du Havre, pour les typos ou pour d'autres camarades, tous les appels ont été entendus et il y fut répondu dans la mesure de nos moyens.

### Caisse-Maladie

La Caisse de Maladie a distribué, en 1922, 1.953 fr. 75 de secours à ses membres.

### Sou du Soldat

En outre, 945 francs ont été envoyés à nos camarades au régiment.

### Action extracorporative

Le Syndicat s'est associé avec toutes les autres organisations ouvrières de St-Claude au projet de la Municipalité, tendant à l'achat de la propriété du Plan d'Acier, qui rendra possible l'édition d'habitations à bon marché.

Ce projet prend une importance particulière, au moment où la crise du logement atteint à son paroxysme et où les propriétaires libérés de toute contrainte, profitent de la situation pour majorer arbitrairement leurs loyers.

### Situation financière

Bien que n'étant pas mauvaise, la situation financière a attiré l'attention de ceux qui ont la charge de l'organisation.

Au 31 décembre 1922, l'avoir syndical est de 57.378 fr. 88 contre 54.923 fr. 03 au 31 décembre 1921. Mais le syndicat est redevable d'un semestre de cotisations à l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français, d'où un certain déficit pour l'année.

Nos charges ne faisant qu'augmenter par suite de la dépréciation du franc — la cotisation à l'Alliance Universelle des Diamantaires étant payable en florins — nous avons dû chercher à atténuer nos charges puisqu'on ne peut songer en ce moment à relever la cotisation syndicale qui est actuellement de 5 fr. par mois.

Dans ce but nous avons demandé à la C. G. T. de nous admettre comme Fédération de Diamantaires. Notre proposition ne semble pas devoir être agréée. Il faudra cependant que nous trouvions le moyen de vivre tout en continuant à adhérer à l'organisme central. Nous n'entrevoyons une solution possible que dans une forte réduction de notre cotisation fédérale.

\* \*

En résumé, notre organisation a résisté aux terribles épreuves de la crise. Elle en sort affaiblie, certes, mais la reprise d'activité qui se manifeste dans l'industrie diamantaire, nous aidera à secouer l'indifférence où se complaisent tant de nos camarades. Nous espérons que cette crise aussi aura une fin — tout comme l'autre — et que notre syndicat saura reprendre sa place à l'avant-garde du mouvement ouvrier et du combat social.

Le Secrétaire, L. VILLE.

*La guerre n'est possible que parce que la veulerie des ouvriers le permettrait. Mais le jour où ils répondront à la déclaration de la guerre par la déclaration de la Grève Générale, il n'y aura pas de vote ni de Gouvernement capable d'oser le crime de faire la guerre.*

A. BRIAND.

Ex-Président du Conseil.



LE GÉRANT,  
Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint-Claude.